

STEPHANIE MICHENAUD & PAULINA DRURI

« Vacances (Presque) Parfaites. Affinités aquatique »

Du 24 au 28 juillet 2019 aux Bizots (71)

FEUILLE D'INSCRIPTION / CONTRAT DE FORMATION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

PRIX 395 EUR

(Un chèque de 200 EUR à l'ordre STEPHANIE MICHENAUD et un chèque de 195 EUR à l'ordre PAULINA DRURI)

Les chèques à envoyer à l'adresse :

Chien Presque Parfait, Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots.

Nom du chien :

Race : Age :

Mâle / femelle : Poids :

Stérilisée ou castré :

Une copie de votre assurance responsabilité civile et carnet de santé du chien avec les vaccinations à jour sont à joindre à cette fiche d'inscription. Le chien doit être habitué à rester dans une caisse de transport confortable de type vari kennel et de rester seul dans la voiture. Ce point est essentiel pour le confort de tous.

Délai de rétractation :

A compter de la date de signature du présent, le participant à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe Paulina Druri par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

Dispositions financières :

Le prix du séminaire est fixe à 395 EUR (participation avec ou sans le chien). **Pour le prix d'une personne accompagnante merci de me contacter.**

Les modalités de paiement de la somme incombant sont les suivantes :

1 chèque à l'ordre Stéphanie Michenaud pour 200 EUR

1 chèque à l'ordre Paulina Druri pour 195 EUR

(Repas, transport, hébergement, frais de récompenses alimentaires utilisées avec les chiens non inclus)

Interruption du stage :

- En cas de cessation anticipée du stage du fait de Paulina Druri, la totalité des sommes versées sera restituée au participant.
- En cas de désistement, après le délai de rétraction de 10 jours et avant la date du premier jour de formation, par le participant pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée à Paulina Druri.
- En cas d'exclusion du séminaire pour non-respect délibérée des consignes de sécurité le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée à Paulina Druri.
- Tout séminaire commencé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de non présence.

Organisatrice :

Paulina Druri, « Chien (Presque) Parfait »

Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots

Siret n° 539 424 564 000 26

Horaires :

De 9h30h à 12h30 et de 14h à 17h. *Les horaires peuvent être modifié et aménagé par l'intervenant ou / et l'organisatrice pendant toute la durée du stage.*

Lieu :

Les Bizots 71710, Le Moulin des Joux

Conditions d'inscription avec le chien :

Un seul chien par personne.

Pendant toute la durée de la formation, le chien reste à tous moments la propriété et sous l'entière et pleine responsabilité du maître (propriétaire du chien). L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages éventuels causés par le chien pendant la durée de la formation que ce soit lors des interactions entre chiens, sur les personnes présentes ou extérieures à la formation. L'organisateur et/ou l'intervenant ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accidents, de chutes, de blessures ou de morsures. L'organisateur et/ou l'intervenant ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages matériels éventuels causés par le chien pendant la durée de la formation. L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas se substituer ni à l'autorité, ni à la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur du chien ou du stagiaire sans chien. L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut être tenu responsable des attitudes et comportements des personnes pouvant avoir un effet néfaste, voire dangereux sur le comportement du chien. Les frais vétérinaires éventuels restent en leur totalité à la charge du propriétaire. Les propriétaires sont responsables des dégâts ou blessures occasionnées par leur chien. Ils acceptent les risques liés aux interactions des chiens entre eux. Chaque propriétaire doit avoir une assurance responsabilité civile et en joindre la copie lors de l'inscription.

Les vaccinations doivent être à jour et la vaccination contre la toux de chenil est recommandée.

Les chiens ayant une maladie contagieuse, les chiennes en chaleurs ne sont pas acceptées pendant la formation. Il est nécessaire de vérifier auprès de votre vétérinaire que votre chien peut pratiquer une activité aquatique de faible intensité. Certaines particularités ne sont pas compatibles avec cette pratique : épilepsie, arthrose, problèmes cardiaques et respiratoires.

Pour que les vacances aquatiques soient agréables pour votre chien, il doit apprécier l'eau, avoir envie d'y aller de lui-même et avoir plaisir à nager.

Le participant (humain) ne doit faire l'objet d'aucune restriction médicale à la pratique d'activités aquatiques/nautiques. Il est capable de nager 50 mètres, mettre la tête sous l'eau et atteste ne pas souffrir d'un problème cardiaque, respiratoire ou de tout autre problème de santé ne permettant pas d'effectuer les activités aquatiques nécessitant de nager et d'avoir une activité physique.

Pendant la pause déjeuner ou en cas de besoin, le chien doit avoir la possibilité de se reposer dans la voiture du propriétaire. L'apprentissage de la caisse (taille et confort adaptés pour le chien) de transport dans la voiture est à envisager.

Fait à

Le

Le Participant (nom et prénom) avec mention « Bon pour accord » :

.....

Merci d'envoyer la feuille d'inscription / contrat et les paiements a :

« Chien (Presque) Parfait », Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots